

## IMMO MOURY SCA

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social : rue des Anglais, 6a à 4430 Ans

RPM (Liège) : 0891.197.002

www.immomoury.com

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2023

Procuration à faire parvenir à IMMO MOURY SCA au plus tard le **20 janvier 2023**

LE SOUSSIGNE :

.....

Ci-après dénommé le « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **IMMO MOURY** », ayant son siège social à 4430 Ans, rue des Anglais, 6a, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0891.197.002.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le 26 **JANVIER 2023 à 9 heures** à 4430 ANS, rue des Anglais, 6a, avec l'ordre du jour suivant :

|  | OUI                     | NON | ABSTENTION |
|--|-------------------------|-----|------------|
| 1. NOUVELLE AUTORISATION RELATIVE AU CAPITAL AUTORISE  |                         |     |            |
| 2. NOUVELLE AUTORISATION RELATIVE A L'ACQUISITION, PRISE EN GAGE ET ALIÉNATION D' ACTIONS PROPRES  |                         |     |            |
| 3. MODIFICATION DE L'OBJET   |                         |     |            |
| 4. TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE ANONYME AVEC UN ADMINISTRATEUR UNIQUE   |                         |     |            |
| 5. MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE LES METTRE EN CONCORDANCE AVEC LE CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS, AINSI QUE POUR TENIR COMPTE DE L'ENSEMBLE DES AUTRES DECISIONS PRISES |                         |     |            |
| 6. OPERATION ASSIMILEE A UNE FUSION PAR ABSORPTION - ABSORPTION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « LES PORTES DE LIEGE » PAR LA SOCIETE  |                         |     |            |
| 7. DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'EXÉCUTER LES DÉCISIONS PRISES   |                         |     |            |
| 8. DIVERS  | NE REQUIERT PAS DE VOTE |     |            |

Le mandataire pourra :

- représenter le soussigné et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ordinaire ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

- **Pourra\*** :

- **Ne pourra pas\*** :

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

IMMOMOURY

Fait à ....., le .....202..

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »